

BULLETIN OFFICIEL

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE

ET DU

PROTECTORAT DES ILES DE LA SOCIÉTÉ ET DÉPENDANCES.

ANNÉE 1863.

N° 28.

SOMMAIRE.

Numéros.	Pages.
352. Décret impérial du 7 septembre 1863, portant dispositions sur le mode de correspondance entre les Postes de la métropole et les Postes des colonies françaises, tant par la voie des paquebots-poste français que par celle des services britanniques.	359
353. Circulaire du Ministre de la Marine et des Colonies, du 30 septembre 1863, notifiant le décret du 7 septembre 1863 portant dispositions sur le mode de transmission des correspondances entre la France et les colonies.	368
354. Arrêté du 24 décembre 1863, promulguant le décret impérial du 7 septembre 1863, portant dispositions sur le mode de correspondance entre les Postes de la métropole et les Postes des colonies françaises, tant par la voie des paquebots-poste français que par celle des services britanniques.	374

N° 352. — *DÉCRET IMPÉRIAL* du 7 septembre 1863, portant dispositions sur le mode de correspondance entre les Postes de la métropole et les Postes des colonies françaises, tant par la voie des paquebots-poste français que par celle des services britanniques.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.